



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DES MEMBRES DU CONSEIL DE LA VILLE DE BEAUCEVILLE TENUE CE LUNDI 1<sup>ER</sup> MAI 2023 À 19 H 34 ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Monsieur le maire François Veilleux ;  
Madame la conseillère Nicole Jacques ;  
Messieurs les conseillers David Veilleux, Jérôme Pomerleau, Kevin Pomerleau,  
Patrick Mathieu et Vincent Roy.

Sont également présent(e)s :

Serge Vallée, directeur général, Mélanie Quirion, directrice générale adjointe et  
trésorière et Me Sandra Bernard, greffière.

Le conseil siège avec le quorum sous la présidence du maire, Monsieur François  
Veilleux.

### Ordre du jour de la rencontre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX
4. GREFFE
  - 4.1 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-497 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 385 000,00 \$ POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE DÉVELOPPEMENT FRASER
  - 4.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-496 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 460 000,00 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES
  - 4.3 OFFRE D'ACHAT REÇUE DE GESTION ÉRIC DEBLOIS INC.
  - 4.4 CONTRAT DE VENTE DE MARKAM INC.
  - 4.5 CONTRAT DE VENTE EN FAVEUR DE 9394-0559 QUÉBEC INC.
5. TRAVAUX PUBLICS
  - 5.1 ~~PLAN DE GESTION DES DÉBOREMENTS — OCTROI DU CONTRAT SUITE À L'APPEL D'OFFRES —~~ **REPORTÉE**
  - 5.2 DIRECTIVE DE CHANGEMENT – TRAVAUX DANS LA 183<sup>E</sup> RUE
  - 5.3 CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA 40<sup>E</sup> AVENUE ET DE LA 84<sup>E</sup> RUE
  - 5.4 CONTRAT POUR L'ÉTUDE DE CARATÉRISATION PHASE 1 ET PHASE 2 POUR LE PROJET DE LA 40<sup>E</sup> AVENUE ET DE LA 84<sup>E</sup> RUE
  - 5.5 CONTRAT POUR L'ÉPANDAGE DE CALCIUM DANS LES RANGS
6. URBANISME
  - 6.1 ~~AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2023-498 — RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME —~~ **REPORTÉE**
  - 6.2 ~~AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2023-499 — RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES —~~ **REPORTÉE**
  - 6.3 ~~AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2023-500 — RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES —~~ **REPORTÉE**
  - 6.4 ~~AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2023-501 — RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS —~~ **REPORTÉE**
  - 6.5 NOMINATION D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL
  - 6.6 DEMANDE À LA CPTAQ – CARRIÈRE SARTIGAN
  - 6.7 PROJET PILOTE CONTENEURS ET MÉGADÔMES
  - 6.8 PROJET PILOTE DE TERRASSE
7. COMMUNICATIONS
  - 7.1 ~~CORRECTION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO R-2023-02-7646 — ACHAT ET ABONNEMENTS CELLULAIRES —~~ **REPORTÉE**
8. LOISIRS
  - 8.1 ÉVÉNEMENTS DE L'ÉTÉ 2023 – BRUITS ET RESTRICTIONS DE CIRCULATION
  - 8.2 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FONDS CULTUREL À LA MRC BEAUCE-CENTRE
9. TRÉSORERIE
  - 9.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES
  - 9.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022





- 9.3 PAIEMENT DE LA SURETÉ DU QUÉBEC 2023
- 10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
  - 10.1 ESCOUADE CANINE 2023
- 11. VARIA
  - 11.1 BALAYAGE DE RUES
  - 11.2 BACS BRUNS
  - 11.3 NETTOYAGE DE LA PISTE CYCLABLE
- 12. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur François Veilleux, maire, constate le quorum et déclare la séance ouverte.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**R-2023-05-7707** IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé.

## 3. DÉPÔT DES PROCÈS-VERBAUX

**R-2023-05-7708** IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité que le procès-verbal du 24 avril 2023 soit adopté tel que rédigé.

## 4. GREFFE

### 4.1 AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-497 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 385 000,00 \$ POUR DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES DANS LE DÉVELOPPEMENT FRASER

IL est, par les présentes, donné avis de motion, par Nicole Jacques, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 2023-497 décrétant une dépense et un emprunt de 385 000,00 \$ pour des travaux d'infrastructures municipales dans le développement Fraser ;

Nicole Jacques dépose un projet de ce règlement.

### 4.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-496 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT ET UNE DÉPENSE DE 460 000,00 \$ POUR L'ACQUISITION D'UN CHARGEUR SUR ROUES

**CONSIDÉRANT QU'**un avis de motion et un projet du règlement numéro 2023-496 a été déposé le 24 avril 2023 ;

**R-2023-05-7709** IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville adopte le règlement numéro 2023-496 décrétant un emprunt et une dépense de 460 000,00 \$ pour l'acquisition d'un chargeur sur roues.

### 4.3 OFFRE D'ACHAT REÇUE DE GESTION ÉRIC DEBLOIS INC.

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une offre d'achat de Gestion Éric Deblois inc., en date du 29 mars 2023 pour une partie du lot 6 565 194 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce (devant être ultérieurement connu comme étant le lot 6 573 293), d'une superficie approximative de 2 787,4 mètres carrés (soit approximativement 30 003,0 pieds carrés anglais), au prix de cinquante-cinq cents le pied carré anglais (0,55 \$/pi<sup>2</sup>), plus les taxes applicables ;

**R-2023-05-7710** IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville accepte l'offre d'achat de Gestion Éric Deblois inc., tel que plus amplement décrite dans son offre datée du 29 mars 2023.





#### 4.4 CONTRAT DE VENTE DE MARKAM INC.

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu un projet d'acte de vente notariée de Me Christine Bergeron, notaire, étant une vente de la part de Markam Inc. du lot 6 406 203 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce contrat est conforme à la clause CONDITIONS PARTICULIÈRES de l'acte de vente signé le 15 février 2021 et publié sous le numéro 26 065 171 au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Beauce ;

**R-2023-05-7711** IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville accepte d'acheter le lot 6 406 203 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, au prix de quatorze mille dollars (14 000,00 \$), plus les taxes applicables et aux autres conditions prévues au projet de vente soumis par Me Christine Bergeron, notaire ;

**QUE** la Ville nomme François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer ledit contrat de vente et ses documents accessoires ;

**QUE** la somme sera payée à même le fonds réservé du parc industriel.

#### 4.5 CONTRAT DE VENTE EN FAVEUR DE 9394-0559 QUÉBEC INC.

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu un projet d'acte de vente notariée de Me Corinne Rodrigue, notaire, concernant l'acquisition par 9394-0559 Québec inc. du lot 6 568 728 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, étant d'une superficie de 10 972,8 mètres carrés, au prix de quarante-deux mille dollars (42 000,00 \$), plus les taxes applicables ;

**R-2023-05-7712** IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville accepte de vendre le lot 6 568 728 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, en faveur de 9394-0559 Québec inc., aux conditions prévues au projet d'acte de vente notariée préparé par Me Corinne Rodrigue, notaire ;

**QUE** la Ville nomme François Veilleux, maire, ou le maire suppléant, le cas échéant, ainsi que Sandra Bernard, greffière, ou l'assistante-greffière, le cas échéant, afin de signer ledit contrat de vente et ses documents accessoires.

#### 5. TRAVAUX PUBLICS

##### ~~5.1 PLAN DE GESTION DES DÉBOREMENTS – OCTROI DU CONTRAT SUITE À L'APPEL D'OFFRES~~

~~R-2023-05-XXXX~~ IL est proposé par , appuyé par et résolu à l'unanimité ;

##### 5.2 DIRECTIVE DE CHANGEMENT – TRAVAUX DANS LA 183<sup>E</sup> RUE

Considérant que la Ville a reçu une directive de changement, concernant les travaux d'infrastructures de la 183<sup>e</sup> Rue, actuellement exécutés par Giroux et Lessard Ltée, comme suit :

- De crédits totalisant une somme de 74 624,84 \$, plus les taxes applicables ;
- Une surcharge de 87 703,35 \$, plus les taxes applicables ;
- Pour une somme nette due de 13 078,51 \$, plus les taxes applicables ;

**R-2023-05-7713** IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le préambule fasse partie intégrante des présentes ;





**QUE** la Ville accepte cette directive de changement en faveur de Giroux et Lessard Ltée pour une somme nette de 13 078,51 \$, plus les taxes applicables ;

**QUE** Stéphane Poulin, directeur des travaux publics soit autorisé à signer cette directive de changement.

**QUE** la somme soit payée à même le règlement d'emprunt numéro 2022-473.

### 5.3 CONCEPTION DES PLANS ET DEVIS POUR LA RÉFECTION DES SERVICES MUNICIPAUX DE LA 40<sup>E</sup> AVENUE ET DE LA 84<sup>E</sup> RUE

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu une offre de services pour la conception des plans et devis pour la réfection des services municipaux de la 40<sup>e</sup> Avenue et de la 84<sup>e</sup> Rue, de la part de Stantec, pour 56 700,00 \$ plus les taxes applicables ;

R-2023-05-7714

**IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville octroie le contrat de conception des plans et devis pour la réfection des services municipaux de la 40<sup>e</sup> Avenue et de la 84<sup>e</sup> Rue à Stantec, pour la somme de 56 700,00 \$, plus les taxes applicables ;

**QUE** Stéphane Poulin, directeur des travaux publics soit autorisé à signer cette entente.

### 5.4 CONTRAT POUR L'ÉTUDE DE CARATÉRISATION PHASE 1 ET PHASE 2 POUR LE PROJET DE LA 40<sup>E</sup> AVENUE ET DE LA 84<sup>E</sup> RUE

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a fait un appel d'offres pour le mandat d'étude géotechnique ÉES Phase 1 et CES Phase 2 pour la réfection des services municipaux de la 40<sup>e</sup> Avenue et de la 84<sup>e</sup> Rue ;

**CONSIDÉRANT** les prix reçus (taxes incluses) :

- Englobe : 50 583,25 \$ ;
- Groupe ABS : 54 359,03 \$ ;
- Nvira : 56 924,12 \$

**CONSIDÉRANT** la recommandation reçue de la firme mandatée pour procéder à l'appel d'offres ;

R-2023-05-7715

**IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

**QUE la Ville mandate Englobe**, pour la réalisation de l'étude géotechnique ÉES Phase 1 et CES Phase 2 pour la réfection des services municipaux de la 40<sup>e</sup> Avenue et de la 84<sup>e</sup> Rue, pour la somme de 50 583,25 \$, taxes incluses ;

**QUE** Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, soit autorisé à signer cette entente.

### 5.5 CONTRAT POUR L'ÉPANDAGE DE CALCIUM DANS LES RANGS

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville doit procéder à de l'épandage de calcium dans certains tronçons de route ;

**CONSIDÉRANT** les prix reçus (plus les taxes applicables) :

- Transport Adrien Roy : 41 355,50 \$
- Entreprise Bourget : 45 150,00 \$

R-2023-05-7716

**IL** est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville octroie le contrat d'épandage de calcium dans les rangs à Transport Adrien Roy, pour la somme de 41 355,50 \$, plus les taxes applicables ;

**QUE** la Ville mandate Stéphane Poulin, directeur des travaux publics, pour signer





cette entente ;

**QUE** la somme soit payée à même le budget d'opérations.

## 6. URBANISME

### 6.1 ~~AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2023-498 – RÈGLEMENT CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME~~ – **REPORTÉE**

**R-2023-05-XXXX** IL est proposé par -, appuyé par - et résolu à l'unanimité ;

### 6.2 ~~AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2023-499 – RÈGLEMENT SUR LA DÉMOLITION D'IMMEUBLES~~ – **REPORTÉE**

**R-2023-05-XXXX** IL est proposé par -, appuyé par - et résolu à l'unanimité ;

### 6.3 ~~AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2023-500 – RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES~~ – **REPORTÉE**

**R-2023-05-XXXX** IL est proposé par -, appuyé par - et résolu à l'unanimité ;

### 6.4 ~~AVIS DE MOTION ET ADOPTION DU PREMIER PROJET DU RÈGLEMENT 2023-501 – RÈGLEMENT SUR L'OCCUPATION ET L'ENTRETIEN DES BÂTIMENTS~~ – **REPORTÉE**

**R-2023-05-XXXX** IL est proposé par -, appuyé par - et résolu à l'unanimité ;

## 6.5 NOMINATION D'UN INSPECTEUR MUNICIPAL

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a embauché monsieur Jacques Godbout au sein du département d'urbanisme ;

**R-2023-05-7717** IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville nomme monsieur Jacques Godbout au titre d'inspecteur municipal, avec les pouvoirs qui se rattachent à cette fonction dans l'exécution des règlements municipaux, pouvoir d'inspection, d'émettre des constats et autres.

## 6.6 DEMANDE À LA CPTAQ – CARRIÈRE SARTIGAN

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été produite à la Ville concernant l'exploitation de la Carrière Sartigan, située sur les immeubles connus et désignés comme étant les lots 3 487 744 et 3 487 746 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauce, relativement aux autorisations requises par la Commission de la protection du territoire et des activités agricoles du Québec ;

**CONSIDÉRANT** l'étude de cette demande ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme aux critères de l'article 62 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande est conforme à la réglementation municipale applicable ;

**R-2023-05-7718** IL est proposé par Patrick Mathieu, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville recommande cette demande à la CPTAQ, mais lui rappelle qu'un potentiel acéricole est présent à la limite nord de l'exploitation projetée.

## 6.7 PROJET PILOTE CONTENEURS ET MÉGADÔMES





**CONSIDÉRANT QU'**un projet pilote concernant les conteneurs et les méga dômes a débuté en vertu de la résolution numéro R-2022-12-7564 ;

**CONSIDÉRANT** que la zone de ce projet pilote et sa durée doivent être étendues, le temps pour la Ville de considérer si un changement réglementaire serait souhaitable ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Méga Dôme et le conteneur maritime sont autorisés en zone industrielle dans beaucoup, sinon la plupart des municipalités au Québec, sous certaines conditions et en respect des normes établies ;

**CONSIDÉRANT QUE** de nouvelles tendances en construction sont apparues sur le territoire et qu'elles sont peu ou aucunement encadrées par nos règlements d'urbanisme en vigueur ;

**CONSIDÉRANT QUE** nos règlements d'urbanisme en vigueur ne permettent pas d'implanter ce genre de structure dans les zones industrielles 307-I ;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet pilote proposé aux annexes 1 et 2 des présentes permettrait d'améliorer le service offert aux industries et commerces par la Ville en zone industrielle 307-I ;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet pilote proposé est valide pour une durée de 6 mois avec possibilité de renouvellement, si requis ;

**R-2023-05-7719** IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QU'**un projet pilote est adopté, en vertu des pouvoirs prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, selon l'annexe déposée avec les présentes, pour une période de douze (12) mois à compter des présentes.

## 6.8 PROJET PILOTE DE TERRASSE

**CONSIDÉRANT QU'**une demande a été produite à la Ville concernant l'exploitation d'une terrasse par le service des loisirs, en bordure de l'aréna, pendant la période estivale ;

**CONSIDÉRANT QUE** nos règlements d'urbanisme actuellement en vigueur ne permettent pas cet usage dans cette zone de la Ville ;

**R-2023-05-7720** IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Jérôme Pomerleau et résolu à l'unanimité ;

**QU'**un projet pilote est adopté, en vertu des pouvoirs prévus à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, pour la présence d'une terrasse exploitée par la Ville, à proximité de l'aréna, pour la période de mai 2023 à août 2023.

## 7. COMMUNICATIONS

### 7.1 ~~CORRECTION DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO R-2023-02-7646 – ACHAT ET ABONNEMENTS CELLULAIRES~~ – **REPORTÉE**

**R-2023-05-XXXX** IL est proposé par -, appuyé par - et résolu à l'unanimité ;

## 8. LOISIRS

### 8.1 ÉVÉNEMENTS DE L'ÉTÉ 2023 – BRUITS ET RESTRICTIONS DE CIRCULATION

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs événements se tiendront sur le territoire de la Ville de Beauceville ;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs de ces événements nécessiteront une restriction des voies relevant du ministère des transports et de la mobilité durable du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Règlement 2017-362 sur les nuisances interdit de faire du bruit après 23h00 ;







**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs de ces événements produiront du bruit et de la lumière au-delà de ce que la réglementation municipale permet ;

**R-2023-05-7721** IL est proposé par Kevin Pomerleau, appuyé par David Veilleux et résolu à l'unanimité ;

**QUE** la Ville confirme la tenue des événements suivants :

<b>4 juin ou 11 juin :</b>	<b>Rassemblement de la Chaudière</b>
<b>16 juin :</b>	<b>Pique-nique familial</b>
<b>29 juin :</b>	<b>Beauce Rock</b>
<b>7 juillet :</b>	<b>Cinéma plein-air</b>
<b>15 juillet :</b>	<b>Grand Marché</b>
<b>11-12 août :</b>	<b>Fest'Île</b>
<b>25 août :</b>	<b>Festibière</b>

**QUE** la Ville autorise toutes les demandes de restrictions de voies sous la juridiction du Ministère des Transports et de la Mobilité durable concernant ces événements ;

**QUE** Serge Vallée, directeur général, ou Mélanie Quirion, trésorière et directrice générale adjointe, soit, l'un ou l'autre, autorisés à signer les demandes de restrictions de voies reliées à ces événements ;

**QUE** la Ville autorise les événements suivants à faire du bruit après 23h00 :

<b>16 juin :</b>	<b>Pique-nique familial</b>
<b>29 juin :</b>	<b>Beauce Rock</b>
<b>11-12 août :</b>	<b>Fest'Île</b>
<b>25 août :</b>	<b>Festibière</b>

## **8.2 DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE FONDS CULTUREL À LA MRC BEAUCE-CENTRE**

**Considérant que** des sommes sont disponibles au fonds culturel à la MRC Beauce-Centre pour l'année 2023 ;

**R-2023-05-7722** IL est proposé par Jérôme Pomerleau, appuyé par Nicole Jacques et résolu à l'unanimité ;

**QU'**une demande soit faite à la MRC Beauce-Centre pour l'obtention d'une subvention dans le cadre du fonds culturel, pour la somme de trois mille dollars (3 000,00 \$) ;

**QUE** la Ville mandate François Langevin, directeur des loisirs, afin de signer les documents requis pour donner effet à la présente résolution.

## **9. TRÉSORERIE**

### **9.1 APPROBATION DU BORDEREAU DES COMPTES**

**R-2023-05-7723** Il est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité ;

**QUE** le bordereau des comptes datés du 31 mars 2023 soit adopté tel que présenté, incluant les dépenses autorisées par délégation, avec le retrait d'une facture de 14,25 \$ qui a été retirée.

### **9.2 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER 2022**

Mélanie Quirion, trésorière, dépose le rapport financier 2022 de la Ville.

### **9.3 PAIEMENT DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC 2023**

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu la facture annuelle pour les services de la Sureté du Québec pour la Ville de Beauceville au montant annuel de 808 370,00 \$, plus les taxes applicables ;

**R-2023-05-7724** IL est proposé par Vincent Roy, appuyé par Kevin Pomerleau et résolu à





l'unanimité ;

**QUE** la Ville accepte cette facture de la Sureté du Québec au montant de 808 370,00 \$, plus les taxes applicables, payable en deux versements ;

**QUE** la somme soit payée à même le budget d'opérations.

## 10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### 10.1 ESCOUADE CANINE 2023

**CONSIDÉRANT QUE** l'escouade canine applique la réglementation applicable aux animaux sur le territoire de la Ville de Beauceville en vertu d'une entente la Ville et l'escouade canine depuis janvier 2021 ;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de renouveler cette entente annuelle ;

**R-2023-05-7725**

**IL** est proposé par Nicole Jacques, appuyé par Patrick Mathieu et résolu à l'unanimité;

**QUE** la Ville signe cette entente, au tarif proposé de 3,93 \$ per capita ;

**QUE** la Ville mandate Serge Vallée, directeur général, afin de signer cette entente ;

**QUE** les sommes soient payées à même le budget d'opérations.

## 11. VARIA

### 11.1 BALAYAGE DES RUES

Patrick Mathieu explique que le balayage des rues est commencé. Il explique qu'il ne faut pas laisser d'amoncellement devant les propriétés. Il indique que les rechargements vont aussi débuter bientôt, lorsque l'eau sera sortie des chemins.

### 11.2 BRIGADIER SCOLAIRE

Patrick Mathieu a reçu une lettre de démission du brigadier scolaire, Mario Cloutier. Il invite les citoyens à faire preuve de respect envers les piétons et d'être vigilants et civilisés. Il souhaite un beau cheminement à monsieur Cloutier pour la suite des choses.

### 11.2 BACS BRUNS

Nicole Jacques explique que la distribution est débutée. Serge Vallée explique que la MRC a fait de la publicité à ce sujet et explique que le gouvernement québécois a décidé de mettre en place cette collecte. C'est la MRC qui gère cette compétence. La Ville taxe, mais les sommes sont retournées à la MRC. Le bac brun permet d'économiser sur le traitement des matières solides dans les poubelles.

### 11.3 NETTOYAGE DE LA PISTE CYCLABLE

Nicole Jacques présente la corvée, le 5 mai 2023, entre 8h30 et 11h00. Elle invite les bénévoles à se présenter à l'aréna.

### 11.4 SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE

Kevin Pomerleau a assisté au brunch des bénévoles, il a dit un merci aux bénévoles de l'événement.

### 11.5 GRAVIER DE RIVIÈRE

Après une question posée récemment sur le gravier de rivière, Kevin Pomerleau dit qu'il n'a pas vu l'entente. Il demande si le maire a signé une entente. Kevin Pomerleau dit qu'il a un courriel, qu'il lit ensuite. Il repose sa question concernant sa connaissance de l'entente pour la vente de gravier de rivière. Réponse du maire :







non. Il dit qu'il n'a pas fait d'entente. François Veilleux demande de vérifier les dossiers de l'ancien directeur de l'urbanisme.

## 11.6 VIDANGE FOSSE SEPTIQUES

François Veilleux donne les dates de vidanges de fosses septiques.

## 11.7 COLLECTE DE SANG

François Veilleux indique qu'une collecte de sang aura lieu le 11 mai 2023, au centre communautaire du Curé-Morin.

## 11.8 BRUNCH DES BÉNÉVOLES

François Veilleux remercie également les bénévoles.

## 12. PÉRIODE DE QUESTIONS

### Sylvio Morin :

Concernant le sommaire de l'état financier, au niveau des revenus, qu'est-ce qui explique l'écart des investissements. Mélanie Quirion répond que des projets ont été projetés à 100 %, mais que c'est inscrit dans les dépenses lorsque c'est déboursé ; certains travaux pourraient avoir été repoussés.

Les audiences publiques de Vivre en ville auront lieu quand ? Serge Vallée répond d'ici la fin mai début juin, l'organisme va nous donner ce qu'il faut pour les faire. Sylvio Morin demande si ce sera cet automne et Serge Vallée dit que ce sera plus tôt.

Sylvio Morin demande si le rapport de la commission municipale – ce que la CMQ demandait a été complétée. Serge Vallée répond que le programme d'aide financière a été aboli. Pour le parc industriel, la demande était de caractériser les terrains, ce qui avait déjà été fait à l'été 2022. Ce qui reste, c'est de voir si le conseil décide de les compenser, de les dézoner ou autre. Que nos obligations ont été rencontrées, il reste à savoir ce qu'on fera avec les terrains.

Sylvio Morin demande s'il y aura un suivi de la CMQ. Serge Vallée répond qu'on attend le rapport de l'environnement et qu'on devait seulement mettre en place leurs recommandations.

### Jean-Marie Quirion :

On voit beaucoup de matériaux de construction, les gens n'avaient pas besoin de permis pour moins de 2 000 \$ - est-ce que la ville suivi ce pourcentage dans ses règlements. Serge Vallée répond qu'on va en discuter avec l'urbanisme et les membres du conseil.

Concernant le réseau d'aqueduc, est-ce qu'un pourcentage peut contenir du plomb. Kevin Pomerleau dit que les plus vieux sont en fonte grise, donc, très très peu probable.

Il dit que le maire a un document entre les mains pour savoir quel était le pourcentage d'aluminium dans l'eau ou d'autres produits pouvant être présents dans l'eau. Est-ce que la Ville fait analyser l'eau pour connaître sa composition. François Veilleux répond que oui. Serge Vallée répond qu'Aquatech fait les tests et qu'on a les résultats et qu'on n'a pas le choix et d'avoir les résultats en continu. François Veilleux dit qu'il va distribuer le document chez le personnel de la Ville.

Sébastien Roy, Éclaireur : rapport financier sur les revenus : il demande ce qui est dans la catégorie autre (page 4, ligne 18). Mélanie Quirion répond que c'est au niveau des revenus de fonctionnement, que cela inclut les ventes de terrains dans le parc, les ventes de bois, le dossier des assureurs de l'inondation de 2019. Elle explique que le surplus inclut des affectations, pour près de 500 000 \$, pour le parc industriel. Le surplus libre réel de 1,1 millions \$.

### Jacques Légaré – TVCB





Le chargeur sur roues, est-ce un nouvel équipement. Kevin Pomerleau dit qu'on a deux rétrocaveuse (tractopelles) qui sont avancées en âge, dont l'une est en fin de vie, que les frais d'entretien sont trop élevés. On a étudié la possibilité d'acheter un équipement plus gros. Le nouvel équipement nous permettra de faire des travaux à l'interne, plus du gain d'efficacité. On fait le saut pour un équipement qui va nous durer longtemps. Patrick Mathieu dit que ce sera une machine plus adaptée. Kevin Pomerleau dit qu'on ne ferme pas les yeux à l'usagé.

Gestion Éric Deblois : demande c'est quoi comme entreprise. Patrick Mathieu dit que c'est pour faire de l'espace locatif.

Contrat de vente de Markam. C'est quoi. François Veilleux explique que toute personne a deux ans pour bâtir après l'achat et qu'ils n'ont pas bâti.

Compagnie à numéro : peut-on en savoir plus. Serge Vallée explique que c'est de la production de cannabis. François Veilleux explique qu'elle achète un terrain supplémentaire à côté.

Escouade canine : per capita : est-ce que c'est par citoyen ou contribuable : Réponse des élus, par citoyen.

### **Sébastien Roy : L'Éclaireur-Progrès**

Contrat d'épandage de calcium ; demande si c'est semblable aux années précédentes. Les élus n'ont pas la réponse pour le moment.

### **13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

**R-2023-05-7726** IL est proposé par David Veilleux, appuyé par Vincent Roy et résolu à l'unanimité que la séance soit levée.

20h36

---

FRANÇOIS VEILLEUX, Maire

---

SANDRA BERNARD, greffière

